



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service :

Education

Réf. : 45/HK/SL/AG/SA/2023

Dossier suivi par :

Anouck GIANA

Tel : 01.49.42.73.97

Anouck.giana@villedupre.fr

Le Pré Saint-Gervais, le 20 juin 2023

Objet : Modification des horaires de sorties périscolaires en fin de journée

Chers parents,

L'amélioration des conditions d'accueil et de la qualité des contenus pédagogiques proposées à vos enfants sur le temps périscolaire font partie des actions prioritaires portées par notre Municipalité.

Ainsi, dans le cadre des échanges menés avec la communauté éducative (représentant·e·s des parents d'élèves, directions scolaires et fédération Léo Lagrange en charge des accueils de loisirs), la Municipalité a souhaité porter une réflexion sur la pertinence du fonctionnement actuel des horaires de sorties du temps périscolaire et de ses impacts sur les contenus pédagogiques développés sur ce temps.

En effet, depuis septembre 2020, dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours, la Municipalité avait décidé, à titre exceptionnel, de mettre en place une sortie supplémentaire gratuite (ainsi qu'une gratuité du temps périscolaire le mercredi matin) pour une durée d'une année scolaire afin de permettre aux familles de s'adapter et de s'organiser face à ce changement de rythmes scolaires.

Cette disposition a finalement été reconduite durant 2 années consécutives à titre dérogatoire dans un contexte sanitaire sensible. Or, les professionnels ont constaté que cette organisation n'était pas sans conséquence, avec une baisse de la qualité des contenus pédagogiques du fait de leur durée très contrainte au vu du cumul de sorties possibles.

Il a ainsi été partagé avec la communauté éducative le constat que le fonctionnement actuel avec trois possibilités de sorties en fin de journée (16h15 / 16h45 / 17h30 pour les maternelles – 16h30 / 17H / 18h pour les élémentaires) perturbe particulièrement l'accompagnement qualitatif des enfants et le bon déroulé des ateliers de découvertes au détriment de leur qualité pédagogique.

Hôtel de Ville - BP 104
84 bis, rue André-Joineau
93311 Le Pré Saint-Gervais Cedex
Tél. : 01 49 42 73 00 Fax : 01 48 40 10 13

www.villedupre.fr

Par ailleurs, la sortie intermédiaire contraint fortement l'organisation du corps enseignant et des équipes d'animations et impacte la sérénité des temps de goûter pour les enfants.

Ces constats expliquent notamment que la Ville du Pré-Saint-Gervais soit la seule collectivité du département à avoir proposé ce dispositif transitoire et gratuit.

En conséquence, et avec le souhait de replacer l'intérêt de l'enfant au cœur du dispositif d'activités périscolaire, l'organisation des sorties se fera désormais en deux temps à compter de l'année scolaire 2023/2024.

Après échanges avec les représentants de parents d'élèves le 12 juin dernier, il a ainsi été proposé les horaires suivants de sorties à compter de la prochaine rentrée de septembre 2023 :

- Ecoles maternelles :
 - Sortie 1 : **16H15**
 - Sortie 2 : à partir de **17h30** (sortie en continu possible jusqu'à 18h30)
- Ecoles élémentaires :
 - Sortie 1 : **16H30**
 - Sortie 2 : à partir de **17H45** (sortie en continu possible jusqu'à 18h30)

Ces nouveaux horaires de sorties permettront de démarrer le temps des ateliers éducatifs dès la première sortie, et ainsi mieux répartir les temps consacrés au goûter, aux ateliers méthodologiques et aux activités périscolaires.

Pour toute information complémentaire, le pôle Education est à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 12h (à l'exception du jeudi matin) et de 13h30 à 17h30.

Assurée de l'intérêt que vous porterez à notre démarche, je vous prie d'agréer, chers parents, l'expression de mes salutations distinguées.

Hawa Koné

1^{ère} Adjointe au Maire
Politiques Éducatives
Conseillère territoriale

